

Bilan 2021
des contrats en déshérence

MGEN VIE



GRUPE **vyv**

Le présent bilan a été établi conformément à l'arrêté du 24 juin 2016, pris en application de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014, relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence. Comme indiqué à l'article A. 223-10-1 du Code de la mutualité, ce bilan présente les démarches réalisées et les moyens mis en œuvre en 2021 en matière de traitement des contrats d'assurance vie non réglés, pour l'entité juridique MGEN Vie.

Il comprend également le bilan d'application des dispositifs dits AGIRA 1 et 2, prévus aux articles L. 223-10-1 et L. 223-10-2 du Code de la mutualité.

Il est constitué des deux tableaux présentés, sous le format défini en Annexe à l'article A. 223-10-1 du Code de la mutualité.

TRAITEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE NON RÉGLÉS MGEN VIE

Au 31 décembre 2021

Indicateurs	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction / recherche par la mutuelle ou l'union	32 995	29 772	28 438	34 001	32 945
Nombre d'assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	1 514	1 097	606	550	522
Montant annuel (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	4 955 000 €	3 546 500 €	1 901 000 €	1 741 000 €	1 645 500 €
Nombre de contrats classés "sans suite" par la mutuelle ou l'union	22 784	21 027	20 110	138	21
Montant annuel des contrats classés "sans suite" par la mutuelle ou l'union	52 749 325 €	46 004 751 €	41 553 807 €	495 025 €	106 604 €

BILAN D'APPLICATION DES DISPOSITIFS DITS AGIRA 1 ET 2 MGEN VIE

Au 31 décembre 2021

Indicateurs	2021	2020	2019	2018	2017	2016
CONTRATS DONT L'ASSURÉ A ÉTÉ IDENTIFIÉ COMME DÉCÉDÉ (ARTICLE L. 223-10-1)						
Montant des contrats	55 700 €	146 970 €	178 803 €	1 369 172 €	1 171 930 €	162 901 €
Nombre des contrats	16	31	47	240	401	61
CONTRATS DE DÉCÈS RÉGLÉS (ARTICLE L. 223-10-1)						
Montant des contrats	17 400 €	104 678 €	165 992 €	1 279 865 €	1 126 700 €	162 488 €
Nombre des contrats	6	16	40	218	375	58
SUITE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 223-10-2						
Nombre de décès confirmés d'assurés	84	59	46	113	45	74
Nombre de contrats concernés	84	59	46	132	69	140
Montant des capitaux à régler	320 866 €	263 224 €	158 844 €	471 712 €	124 031 €	562 681 €
RÈGLEMENT INTÉGRAL DANS L'ANNÉE AUX BÉNÉFICIAIRES, SUITE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 223-10-2						
Montant de capitaux	87 833 €	106 632 €	110 315 €	285 957 €	50 633 €	198 077 €
Nombre de contrats	31	21	30	75	23	53

Crédit photo :

MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.
Siège social : 3 Square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15 - Représentant légal : Matthias Savignac.